

## Calendrier des permanences juridiques

### Point-justice du Tribunal judiciaire de Nancy – Août

Les permanences se déroulent les lundis, mardis et vendredis, de 11 heures à midi et de 14 heures à 15 heures.

Elles se tiennent dans le bureau d'aide aux victimes situé dans la salle des pas perdus du tribunal (niveau -1).

Aucun rendez-vous préalable n'est nécessaire. Les personnes sont reçues selon leur ordre d'arrivée.

	<b>Avocat – 11h00 à 12h00</b>	<b>Avocat – 14h00 à 15h00</b>
Lundi 10 août Mardi 11 août Vendredi 14 août	Juriste du CDAD	Juriste du CDAD
Lundi 17 août Mardi 18 août Vendredi 21 août	Juriste du CDAD	Juriste du CDAD
Lundi 24 août Mardi 25 août Vendredi 28 août	Juriste du CDAD	Juriste du CDAD